

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES ELECTRIQUES LIES A L'ELECTRICITE NORME NF C 18 510 : Préparation à l'Habilitation Électrique pour les opérations d'ordre non électrique.

NIVEAU : Recyclage

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAI D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : Un jour et demi, soit 10h30 de formation.

LIEU : Sur site **ou** Dans nos locaux

PUBLIC : Personnel non-électricien, ayant déjà suivi une formation de même nature (avec les mêmes indices).

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Conditions d'accueil et d'accès au public en situation d'handicap.

EFFECTIF : de 3 à 10 personnes par session.

PRE-REQUIS : AEFE fournit un questionnaire à remplir par chaque participant, afin de définir le type d'habilitation à délivrer par l'employeur. Nous transmettrons le titre d'habilitation en cours ou la preuve d'une première formation à l'habilitation électrique.

INTERVENANT : Formateur Prévention Sécurité Electrique.



SUPPORT DE FORMATION : Chaque stagiaire reçoit un document imprimé et broché adapté à l'habilitation visée.

OBJECTIF DE LA FORMATION : Tous les trois ans, un recyclage des savoirs et savoir-faire en prévention électrique est requis par la norme NF C 18 510. Un recyclage peut également être demandé par l'employeur pour tenir compte de la complexité et la diversité des opérations réalisées, l'évolution des méthodes de travail, l'interruption de la pratique des opérations pendant 6 mois minimum, l'évolution technologique des matériels, etc.

L'objectif du recyclage est d'entretenir et compléter les savoirs et savoir-faire d'un personnel amené à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage

- **Pour BS :** s'adresse à des personnels non-électriciens réalisant des interventions élémentaires (disjoncteur, ampoules)
- **Pour BE Manœuvre :** s'adresse à des personnels non-électriciens réalisant des opérations spécifiques en basse tension (manœuvres)
- **Pour H0 v :** Personne en voisinage avec la haute tension.

CONTENU DE LA FORMATION :

Retours d'expériences :

- ❖ Analyse des accidents et presque accidents
- ❖ Pratiques professionnelles
- ❖ Effets du courant sur le corps humain
- ❖ Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation.

Rappels et mises à jour (thèmes développés différemment suivant le domaine de tension considéré)

- ❖ Habilitations BS, BE/HE Manœuvre : limites zones, analyse des risques et mesures de prévention
- ❖ Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- ❖ Équipements de protection individuelle, collective, et équipements de travail utilisés
- ❖ Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération
- ❖ Mise en sécurité d'un circuit
- ❖ Incidents et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques.

Formation pratique



Des travaux pratiques sont réalisés sur une platine pédagogique composée de divers équipements et outils, que le stagiaire utilise muni des équipements de protection individuels (EPI) adaptés.

Les apprentissages théoriques sont ainsi illustrés par des mises en situation concrètes. Dans un objectif pédagogique mais également afin de dynamiser la progression, la formation est articulée autour d'une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques et de travaux de groupe.

EVALUATION - VALIDATION – SUIVI ET SANCTION DU STAGE :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives au travers de questionnaires et de mises en pratique sont réalisées.

Évaluation pédagogique finale : à l'issue de la formation, chaque stagiaire est soumis à un test final permettant de vérifier les compétences, connaissances et savoir-faire acquis durant le stage. L'évaluation se décompose en une partie théorique et une partie pratique et porte notamment sur les dangers de l'électricité, les distances et zones d'environnement, les limites des opérations associées à l'indice d'habilitation visé et les mesures de protection.

- **L'évaluation des savoirs** distingue les questions fondamentales, dont l'importance ne supporte aucune mauvaise réponse, des autres questions pour lesquelles un taux de bonnes réponses d'au moins 70% est requis.
- **L'évaluation des savoir-faire** est réalisée à partir d'une ou plusieurs situations de travail et distingue les erreurs mineures (2 erreurs mineures au maximum sont acceptables) des erreurs majeures (aucune erreur majeure n'est acceptable).

Sur la base de ces deux évaluations, le formateur émet alors un avis validant ces acquisitions qui permet à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation électrique visé.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle. C'est le but de cette évaluation dite « à froid ». L'analyse de ces retours nous permet d'améliorer sans cesse nos formations et de les adapter au plus proche du besoin de nos clients.



Délivrance des documents suivants :

- Attestation de Stage.
- Fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.
- Attestation avec avis du formateur sur l'habilitation à délivrer.
- Titre d'habilitation à remplir par l'employeur.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.
- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)
- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

- ✓ Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.
- ✓ Une machine à café ainsi que du thé sont gracieusement mis à la disposition de nos stagiaires.

